

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de l'assemblée spéciale du 6 déc. 1915.

Son Honneur le Maire, M. Médéric Martin, occupe le fauteuil de la présidence.

Sont présents: MM. les échevins L. A. Lapointe, N. Lapointe, Ward, O'Connell, Létourneau, Boyd, Bastien, Mayrand, Turcot, Macdonald, Giroux, Blumenthal, Larivière, Houlé, Ménard, Rubenstein, Vandelac, Weldon, Loranger, Dubeau, Therrien, Denis, Chartrand, St-Pierre, Rochon, Barbeau, Dubois, Pauzé, Lavergne, et MM. Ainey, Côté et McDonald, Commissaires.

REQUETE.

1.—De M. R. Langlois, au sujet de son admission dans la Salle du Conseil.

M. l'éch. MENARD, appuyé par M. l'éch. VANDELAC,

Propose: Que M. Rodrigue Langlois ne soit pas admis sur le parquet de la Salle du Conseil tant que les paroles qu'il a prononcées à l'adresse de Son Honneur le Maire et de M. l'éch. Bastien n'aient pas été retirées.

M. l'éch. L. A. Lapointe soulève un point d'ordre, prétendant que ladite motion ne peut être présentée en vertu des Règles 30, 31 et 32 des Règles du Conseil.

Son Honneur le Maire décide que ladite motion est dans l'ordre, en vertu de la Règle 32, et, ladite motion étant mise aux voix, le Conseil se partage:

Pour: Létourneau, Bastien, Mayrand, Turcot, Giroux, Ménard, Vandelac, Loranger, Dubeau, Therrien, Denis, Chartrand, St-Pierre, Rochon, Barbeau, Dubois, Pauzé, Lavergne—18.

Contre: L. A. Lapointe, N. Lapointe, Ward, O'Connell, Boyd, Macdonald, Blumenthal, Larivière, Rubenstein, Weldon—10.

Ainsi elle est adoptée, et il est

Résolu: En conséquence.

2.—Du Greffier de la Cité, soumettant la liste des employés qui résident en-dehors des limites de la Cité.

Ordre est donné que cette liste soit déposée aux archives et qu'avis soit donné à M. l'éch. Elie qu'il peut en prendre connaissance au bureau du Greffier de la Cité.

RAPPORTS.

3.—Du Bureau des Commissaires, à l'effet d'accorder certains privilèges.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. WELDON, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

4.—Du Bureau des Commissaires, à l'effet de permettre à la Montreal Light, Heat & Power Co. de planter des poteaux.

Délibération remise à la demande de M. l'éch. Lavergne.

5.—Du Bureau des Commissaires, réitérant un rapport antérieur à l'effet de permettre à la Compagnie du C. P. R. de construire une plateforme.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. CHARTRAND, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

6.—Du Bureau des Commissaires, à l'effet de permettre à la Prudential Coal Co. de construire un élévateur.

CITY COUNCIL

Report of special meeting held on the 6th December 1915.

His Worship the Mayor, Mr. Médéric Martin, in the Chair.

Present: Aldermen L. A. Lapointe, N. Lapointe, Ward, O'Connell, Létourneau, Boyd, Bastien, Mayrand, Turcot, Macdonald, Giroux, Blumenthal, Larivière, Houlé, Ménard, Rubenstein, Vandelac, Weldon, Loranger, Dubeau, Therrien, Denis, Chartrand, St-Pierre, Rochon, Barbeau, Dubois, Pauzé, Lavergne, and Messrs. Ainey, Côté and McDonald, Commissioners.

PETITIONS.

1.—From Mr. R. Langlois, concerning his admission to the Council Chamber.

Ald. MENARD moved, seconded by Ald. VANDELAC,

That Mr. Rodrigue Langlois be refused admission to the floor of the Council Chamber until such time as the words he made use of against His Worship the Mayor and Alderman Bastien shall have been withdrawn.

Alderman L. A. Lapointe raised a point of order contending that said motion could not be put in virtue of Rules 30, 31 and 32 of the Rules of Council.

His Worship the Mayor ruled that said motion was in order in virtue of Rule 32 and, said motion being put, the Council divided:

Yeas: Létourneau, Bastien, Mayrand, Turcot, Giroux, Ménard, Vandelac, Loranger, Dubeau, Therrien, Denis, Chartrand, St-Pierre, Rochon, Barbeau, Dubois, Pauzé, Lavergne—18.

Nays: L. A. Lapointe, N. Lapointe, Ward, O'Connell, Boyd, Macdonald, Blumenthal, Larivière, Rubenstein, Weldon—10.

So it was carried and

Resolved: Accordingly.

2.—From City Clerk, submitting list of employees residing outside the City limits.

Ordered: To be filed of record and that Ald. Elie be notified that he may take cognizance of the same in the City Clerk's office.

REPORTS.

3.—From Board of Commissioners, to grant certain privileges.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. WELDON, it was

Resolved: That said report be received and adopted.

4.—From Board of Commissioners, to allow the Montreal Light, Heat & Power Co., to erect poles.

Consideration deferred at the request of Alderman Lavergne.

5.—From Board of Commissioners, re-affirming previous report to allow C. P. R. Co. to erect platform.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. CHARTRAND, it was

Resolved: That said report be received and adopted.

6.—From Board of Commissioners, to allow Prudential Coal Co., to erect an elevator.